

ÉDUCATION

La Sacem a joué les pédagogues à l'école La Salle

Deux classes de CM2 ont reçu hier la visite de la société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique qui a expliqué ses missions.

FLORIANE GOUJON



Caroline Mambou et Didier Declé ont interprété leurs compositions devant les élèves hier matin.

Comment faites-vous pour protéger les œuvres des artistes ? », interrogent les élèves de CM2 de l'école La Salle. C'est dans une atmosphère conviviale que Fabrice Maily, délégué de la société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem) d'Amiens, Caroline Mambou et Didier Declé, deux sociétaires, ont présenté cet organisme et leur quotidien en tant qu'auteur, compositeur et interprète.

Les enfants de la classe ont découvert les actions de la Sacem et les grandes thématiques qui l'entourent telles que le téléchargement illégal, les droits d'auteurs et la protection des œuvres à travers une vidéo. « *C'est un beau témoignage. Les enfants se rendent mieux compte des choses lorsque les intervenants se déplacent et leur expliquent* », déclare l'enseignante. La Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique est un organisme privé, géré par les

créateurs et les éditeurs de musique qui composent son conseil d'administration. Elle a pour vocation de représenter et défendre les intérêts de ses membres en vue de promouvoir la création artistique sous toutes ses formes. Sa mission essentielle est de collecter les droits d'auteur et de les répartir aux auteurs, compositeurs et éditeurs dont les œuvres ont été diffusées ou reproduites.

Les trois intervenants se sont rendus dans deux classes de CM2 pour leur montrer les métiers et les coulisses de la création musicale. Le jeune public, attentif et curieux était en admiration devant le duo de Caroline Mambou au violoncelle et Didier Declé à la guitare et au chant. *« Beaucoup de jeunes élèves font déjà de la musique. Certains d'entre eux vivront de leur musique et se souviendront de notre visite. Venir témoigner dans des écoles valorise notre profession et sa protection »*, explique Caroline Mambou.